

## **Discours de M. le Préfet – Carrefour des collectivités - Assemblée générale de l'association des maires de la Corrèze**

Le jeudi 13 octobre 2016

\* \*  
\*

Monsieur le député-maire, trésorier de l'AMF,  
Monsieur le sénateur-maire, président de l'association des maires de la Corrèze,  
Monsieur le président du conseil départemental,  
Madame la vice-présidente du conseil régional,  
Monsieur le maire de Brive-la-Gaillarde,  
Mesdames et messieurs les maires,  
Mesdames et messieurs les élus,

C'est la première fois qu'il m'est donné de m'exprimer devant vous toutes et tous depuis mon arrivée en Corrèze. Je tiens à profiter de cette occasion pour vous rendre compte des principales avancées réalisées -car l'État vous doit cette information- et tracer un certain nombre de perspectives qui seront déterminantes pour le département mais aussi pour le pays tout entier. Plusieurs défis nous attendent.

### **I / Le premier est bien sûr la bataille de l'emploi et de la compétitivité de notre économie**

Les pouvoirs publics sont mobilisés pour accompagner les entreprises qui innovent et créent de l'emploi en Corrèze. Le crédit impôt compétitivité emploi, le CICE, a ainsi permis de regonfler les trésoreries, soutenir les chiffres d'affaire, augmenter les salaires et créer de l'emploi. En 2015, 4923 entreprises ont ainsi bénéficié de plus de 35 M€ d'aides en Corrèze. En 2017, l'effort sera poursuivi avec l'augmentation du CICE de 6 à 7 % et une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour les PME.

Par ailleurs, je rappelle que la Corrèze s'est dotée depuis 2008 d'un comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), que les PME, artisans et commerçants en difficulté peuvent saisir dès lors qu'ils cumulent des dettes fiscales ou sociales importantes. Plus de 500 entreprises, représentant 600 emplois, ont déjà été accompagnées.

Sur ce point enfin, nombre d'entre vous souhaitent, je le sais, mettre leur collectivité au service du développement économique du territoire. L'achat public représente en effet un puissant levier de dynamique pour l'économie. Un nouveau droit de la commande publique (il n'y a plus de code des marchés publics) est entré en vigueur au printemps, qui ouvre des possibilités nouvelles en matière de dialogue entreprise / collectivité. Avec le conseil départemental, il nous est donc apparu utile de réfléchir avec vous sur cette question. Le département et la préfecture, en lien avec les syndicats, organiseront donc conjointement, et en partenariat avec le monde de l'entreprise, un colloque le 2 décembre 2016 sur le thème « droit de la commande publique : vers un dialogue renouvelé entre les entreprises et les collectivités au service du développement économique des territoires ».

En matière d'emploi, la situation corrézienne est, sinon bonne, meilleure que dans une grande partie du territoire. Le chômage des jeunes, notamment a ainsi diminué de 5,8 % en Corrèze. Plusieurs dispositifs ont permis cela : la mise en œuvre des « emplois d'avenir » a bénéficié à 1 100 jeunes corréziens sans qualification depuis 2012 et la « garantie jeune » a concerné 350 personnes. J'ai pu le constater à la Mission Locale de Brive il y a 2 jours. 4725 « contrats aidés », dont 612 dans le secteur marchand, ont permis à un public éloigné de l'emploi de se réinsérer socialement dans notre département. Enfin, plus de 2 700 entreprises ont déjà bénéficié, en 2016, de la mesure « embauche PME », qui permet une aide de 4 000€ à l'embauche d'un CDI ou d'un CDD de plus de six mois. L'emploi n'attend pas.

Contre le chômage, la formation reste par ailleurs un outil majeur. Or, l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi reste structurellement insuffisant, alors qu'ils sont précisément ceux qui en ont le plus besoin. Le président de la République a donc annoncé, le 18 janvier dernier, dans le cadre des grandes orientations du plan d'urgence pour l'emploi un plan massif de 500 000 actions de formation supplémentaires. Cela revient à doubler le nombre de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi.

Je souhaite m'arrêter un instant sur un autre dispositif, qui ne relève pas à proprement parler de l'emploi, mais qui doit favoriser le chemin des jeunes vers le monde du travail. Il s'agit du service civique. Le service civique permet aux jeunes qui le désirent de se mettre au service des autres. Cet engagement est sans condition de diplôme et est indemnisé 577,08 € par mois, dont 470,14 € sont pris en charge par l'État et 106,94 € par la structure d'accueil, donc d'un coût maîtrisé pour la collectivité. De nombreux domaines d'action relevant du champ de compétence des communes peuvent être concernés par un service civique : l'éducation, l'environnement, la solidarité, la santé, pourquoi pas l'accueil et l'orientation du public dans une maison de services au public... Il s'agit d'une occasion pour la Corrèze de valoriser sa jeunesse. Je pense que les maires ont un rôle important à y jouer. Je vous invite à vous rapprocher de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) pour vous aider à concrétiser vos projets.

La situation de l'économie et de l'emploi sera déterminante pour

## **II / Redonner des marges de manœuvre à nos finances publiques, notre 2<sup>e</sup> défi**

En 2015, les concours financiers de l'État versés en Corrèze au profit des communes, des intercommunalités et du département, se sont élevées à 207 136 520 €. Certaines dotations de fonctionnement ont diminué par rapport à 2015. Je suis parfaitement conscient de cette réalité et de l'effort que cela représente pour vous. La nécessité, pour chacun, de contribuer aux efforts de redressement des finances publiques est désormais bien comprise par tous. Mais elle doit être adaptée aux capacités de chacun. L'État en tient compte. La loi de programmation des finances publiques 2015-2017 prévoit la réalisation de 50 milliards d'euros d'économies sur trois ans dont 18 milliards d'euros pour l'État et 11 milliards d'euros pour les collectivités. Toutefois, conformément aux engagements du Président de la République pris lors du 99<sup>ème</sup> congrès des maires, cette contribution est atténuée en 2017 pour le bloc communal, qui voit sa participation réduite de moitié par rapport à sa contribution 2016, afin de ne pas pénaliser l'investissement local.

La Cour des comptes l'a dit il y a quelques jours : il faut se redonner de l'air pour être « plus agile ». Je rappelle que du côté de l'Etat, le préfecture et les sous-préfectures ont vu leurs effectifs réduits de près de 30 % depuis 2007.

Une partie des économies générées ont également été réorientées en faveur du soutien à l'investissement, car il s'agit de dépenses d'avenir du territoire qui ont un effet multiplicateur essentiel sur l'économie dans son ensemble. Ces dotations, elles, croissent. En 2016, ce sont près de 9,9 millions d'euros qui ont ainsi été attribués, en Corrèze, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux -la DETR, qui a augmenté de 23% en 2015 et a été stabilisée en 2016,- et du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). Plusieurs projets corréziens bénéficient, en outre, de financements en faveur des territoires à énergie positive pour la croissance verte pour 3 M€ tandis que, dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, l'État consacrera plus de 7 millions d'euros sur des projets structurants pour le territoire. Les efforts seront poursuivis en 2017. Le projet de loi de finances prévoit que la dotation de soutien à l'investissement local, créé en 2016, sera portée à 816 millions d'euros. La DETR sera par ailleurs portée à 1 Md€. Sur trois ans, elle aura augmenté de 63 %.

L'action de l'État ne s'arrête pas aux contributions financières.

### **III / Une palette très complète d'outils en faveur de la ruralité est désormais en place**

Le premier janvier 2017 verra, après plus d'un an d'efforts collectifs, aboutir une réforme importante pour l'organisation de notre département : celle de l'intercommunalité. Ce chantier clôt un cycle de réformes parfois qualifié d'« acte trois de la décentralisation » qui a profondément renouvelé les collectivités dans leur organisation, mais également dans les relations que l'État entretient avec elles.

La nouvelle carte de l'intercommunalité, d'abord, sera mieux adaptée aux réalités du territoire, telles qu'elles sont vécues au quotidien par ses habitants. Sur ce point, je tiens d'abord à saluer l'engagement de tous ceux qui se sont mobilisés pour la réussite de ce projet, qui est le fruit de plus d'un an de travail. Nous sommes ainsi passés de 20 EPCI à 9, soit – 55 %, sans larme. La Corrèze sait qu'ensemble on est plus fort, et en étant plus solidaires on est plus durable.

Sur ce point, je rappelle enfin que le périmètre des arrondissements s'adaptera à la nouvelle carte intercommunale. Cela ne changera en rien la proximité avec les services de l'État et j'ai demandé à chaque sous-préfet de rencontrer les maires des nouvelles communes de son arrondissement d'ici la fin de l'année afin de répondre à vos éventuelles interrogations sur ce sujet. Les limites cantonales, pour leur part, ne sont pas modifiées, puisqu'il s'agit de circonscriptions administratives.

Les sept communautés de communes et les deux communautés d'agglomération du département seront ainsi en mesure d'assurer les nouvelles compétences qui leur ont été dévolues par la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Je pense notamment aux zones d'activité, qui représentent un élément clé de développement économique. Les intercommunalités nouvelles seront en mesure de construire des politiques plus rationnelles et donc plus efficaces, car en ce domaine comme dans d'autres, la concurrence entre les territoires est coûteuse et source d'inefficacité. Je vous invite à vous mobiliser pour ces « nouveaux » territoires, les investir, les faire vivre.

En matière d'application du droit des sols, de nouveaux services mutualisés seront créés au sein des collectivités en 2017, d'autres se verront renforcés, avec la création de nouvelles intercommunalités de plus de 10 000 habitants et le transfert automatique de la compétence urbanisme à toute commune dotée d'une carte communale. La DDT les accompagnera de manière attentive et continuera d'animer le réseau des centres instructeurs.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) entrera dans le champ de compétences des EPCI à fiscalité propre, déjà en charge de l'eau potable et de l'assainissement. Il importe de ne pas attendre pour s'y préparer et de se saisir dès maintenant des nouveaux outils et des nouvelles potentialités qui leur sont offertes par la loi. C'est votre mobilisation qui fera le succès de cette réforme. Les services de l'État, en particulier la DDT, seront là pour vous y accompagner.

A travers les mesures décidées par les Comités interministériels à la ruralité (CIR), l'État a donné aux territoires des outils leur permettant de faire face aux nouveaux défis qu'ils devront relever. Au total, 104 mesures ont été adoptées. Afin d'accompagner ces mesures l'état participera en 2017, comme en 2016, au financement de certaines d'entre elles. 216 M€ de crédits de l'État viendront notamment cofinancer une première génération de « contrats de ruralité » passés avec les EPCI et ainsi donner des moyens supplémentaires aux intercommunalités rurales pour financer des actions dans les domaines de l'accessibilité aux services et aux soins, le développement de l'attractivité, la redynamisation des centres bourg et le soutien au commerce de proximité, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

L'État et le département travaillent également à l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, qui sera présenté aux intercommunalités pour avis début 2017. Il inclura notamment un plan de développement du réseau des Maisons de services au public (MSAP). 7 fonctionnent déjà et 9 sont en projet. Il contiendra également un volet consacré aux maisons de santé pluriprofessionnelles. L'accès aux soins constitue en effet une priorité en milieu rural. Le « pacte territoire santé » vise également à favoriser l'exercice médical en zone rurale. Onze maisons de santé pluriprofessionnelles sont déjà opérationnelles et cinq projets viennent d'être validés renforçant ainsi le maillage territorial. La délégation territoriale de l'ARS, points d'ancrage du déploiement des politiques de santé dans le département, s'attachera à accompagner les professionnels de santé et élus pour faire émerger ce type de structure répondant désormais aux souhaits d'exercice des professionnels de santé.

Le gouvernement a fait du développement numérique l'une de ses priorités. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets « 800 sites », six des derniers centres-bourgs encore dépourvus de couverture en téléphonie mobile seront couverts d'ici quelques mois. De même, plusieurs sites de développement économique ou touristique bénéficieront d'une couverture en téléphonie mobile, par l'intervention conjointe de l'État et du département. L'Etat accompagnera également le projet porté par le Conseil Départemental de la Corrèze d'aboutir d'ici 2021 à un département de la Corrèze 100% fibré. Enfin, je rappelle que l'État a apporté 1,3 M€ pour l'équipement des collégiens en tablettes numériques, aux côtés du conseil départemental, qui est lui-même porteur de projet sur la connexion du territoire au très haut débit.

Enfin, on ne saurait être complet sans rappeler que des outils d'aménagement sont au service des territoires. Le législateur a ainsi prévu la couverture complète de notre pays par des schémas de cohérence territoriale (SCoT). Il ne s'agit pas d'un document administratif de plus : c'est au contraire la pierre angulaire du dispositif . Car ce schéma servira de référence à tous les documents de planification réalisés dans son périmètre. Il constitue un véritable projet de territoire, pensé à l'échelle d'un bassin de vie. Il doit permettre de rapprocher des territoires qui ont naturellement vocation à travailler ensemble sur le long terme, parce que leurs habitants vivent déjà ensemble, parce qu'ils partagent des équipements et des aménagements. Cet outil, il vous appartient de vous en saisir pour construire l'avenir.

Il est essentiel de rappeler que les collectivités disposent de l'outil fiscal pour financer ces projets. Or, à ce jour, seules 101 communes bénéficient de part communale de taxe d'aménagement. 172 communes, régies par le Règlement national d'urbanisme (le fameux RNU) n'ont jamais délibéré pour instaurer cette taxe et cinq, couvertes par un Plan local d'urbanisme (PLU) ou un Plan d'occupation des sols (POS) y ont renoncé par délibération. Cette taxe vous est ouverte de plein droit. Elle est l'instrument financier qui doit permettre la réalisation de vos projets d'aménagement urbain. Soyons clairs. Il ne s'agit pas de la part de l'État d'une incitation à augmenter la pression fiscale sur les contribuables. Il s'agit par contre de financer vos projets spécifiques par les ressources adaptées.

#### **IV / Je ne serais pas complet sans évoquer quatre sujets qui sont, depuis quelques mois, au cœur de vos préoccupations**

La question des migrants est avant tout une question humaine et humanitaire. Elle nous parle de femmes et d'hommes, mais aussi d'enfants, qui se sont retrouvés bloqués aux confins de deux États, à Calais. La France se doit d'examiner leur situation dans des conditions dignes. La France, en accord avec les traités internationaux de respect des droits de l'Homme qu'elle a signés, et bien souvent contribué à rédiger, a donc été décidé de mettre à l'abri ces personnes dans des structures à taille humaine, avec conditions d'hébergement dignes, où leur situation administrative pourra être examinée avant d'être orientés vers d'autres structures.

Il a été demandé aux préfets d'organiser cet accueil et de rechercher des lieux adaptés à cette opération d'hébergement et d'orientation, en concertation avec les élus. A ce jour, 32 personnes sont accueillies dans trois Centres d'accueil et d'orientation (CAO) du département à Meymac, Ussel et Uzerche. D'autres CAO sont en projet. Je remercie particulièrement les maires et les conseils municipaux de ces communes qui ont ainsi marqué leur soutien aux valeurs de la République gravées au fronton de nos mairies. Je remercie également les citoyens qui ont su accueillir l'étranger. Leur générosité a été récompensée. Aujourd'hui, la situation est bonne sur l'ensemble de ces sites. Soyez assurés que l'État a pris toutes les dispositions nécessaires pour cela. J'avais indiqué l'an passé que la Corrèze pourrait accueillir jusqu'à 80 à 100 migrants. Nous y sommes. C'est le juste effort de ce département.

En matière de sécurité civile, j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de rappeler que la Corrèze est l'un des départements les plus sûrs de France, grâce à l'action quotidienne de nos policiers, gendarmes, pompiers et personnels soignants. Pour autant, j'ai insisté à plusieurs reprises depuis l'été sur la nécessité de développer collectivement une culture de la sécurité et du risque. Je vous réunirai dans les semaines à venir sur ce sujet, qui mérite plus que quelques instants dans un discours. Il est trop important. Je vous dois néanmoins, là encore, quelques mots à ce sujet :

- La Corrèze demeure au niveau Vigipirate « vigilance renforcée ». Depuis l'attentat commis à Nice le 14 juillet, des mesures ont été mises en place : renforcement de la surveillance et du contrôle des rassemblements ; contrôle des accès des personnes mais également rondes et patrouilles des services de police et de gendarmerie renforcées autour des sites sensibles (théâtres et cinémas, gares, sites SEVESO...). Par lettre-circulaire du 1er septembre 2016, je vous informais de la nouvelle posture vigipirate liée à la rentrée scolaire de septembre 2016. Plusieurs mesures ont été prises pour assurer la sécurisation des établissements, en lien avec le recteur d'académie. En votre qualité de maires, il vous appartient d'agir. Des moyens financiers ont été débloqués, au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance, afin de sécuriser les établissements scolaires qui le nécessitent le plus, prioritairement ceux du premier degré qui vous concerne au premier chef.
- Une enveloppe de près de 58 000 € a également permis de financer des actions en faveur de la prévention de la délinquance, notamment en faveur des jeunes issus de milieux ou de quartier exposés, comme de l'accompagnement à la scolarité. A chaque fois, il s'agit d'agir en amont, à la source, pour éviter que la violence ne survienne, pour éviter le passage à l'acte.
- La Corrèze est un département plutôt épargné par les phénomènes de radicalisation. Une cellule sociale de suivi, installée en juin 2014, s'est réunie à cinq reprises. A chaque fois, des mesures ont pu être mises en œuvre (suivi psychologique et éducatif, recherche de famille d'accueil appropriée, réponse judiciaire...) pour les cas avérés. Lorsque ce fut nécessaire, un représentant de la commune où l'intéressé résidait a été convié à participer à cette cellule. Dans la plupart des cas, ce sont des jeunes psychologiquement fragiles, en conflit avec leur famille, qui étaient concernés et ont pu être pris en charge à temps. D'autres actions de sensibilisation à l'attention des familles, des chefs d'établissements ont été conduites en lien avec des spécialistes de la question.
- Le secours à personne et l'aide médicale urgente ont vu leur cadre réglementaire modifié en 2015. Il nous appartient d'organiser le schéma qui apportera le meilleur service à la population de la Corrèze. Ce nouveau dispositif a été pensé en veillant à ne pas déstabiliser la qualité du maillage corrézien. Il est assuré à la fois par les services publics du SDIS, ainsi que ceux du privé grâce à la présence et la qualité des transporteurs sanitaires, entrepreneurs corréziens. Il est expérimenté depuis le 20 juin pour une durée de six mois. Depuis cette date deux réunions points d'étapes ont été tenues afin d'apporter les ajustements nécessaires liés au démarrage de l'expérimentation. Au terme de cette expérimentation un bilan sera dressé afin d'y apporter si besoin les corrections nécessaires avant validation définitive.

Pourtant, dans un domaine, les chiffres sont mauvais au plan national. La mortalité routière a ainsi fortement crû au mois de septembre 2016 par rapport à 2015. Le département est, pour sa part, à nouveau très bien placé. Neuf personnes ont perdu la vie sur les routes de Corrèze depuis le début de l'année, contre 16 l'an dernier à la même époque. La mobilisation contre l'insécurité routière doit néanmoins rester maximale car il n'y a pas de fatalité dans ce domaine. Je souhaite que vous

les maires continuez d'y prendre la part active que vous avez eu jusqu'ici. Ainsi, un radar pédagogique est à votre disposition pour vos actions de sensibilisation, de même qu'un dispositif de suivi de trafic pour effectuer des bilans de circulation dans vos communes. Je vous invite, pour cela, à contacter le correspondant sécurité routière de votre agence DDT.

À un mois de la rentrée scolaire, il me paraît important de faire un point sur l'éducation. La démographie scolaire corrézienne est contrastée et mérite notre plus vive attention. La population scolaire lycéenne croît encore cette année, en raison des cohortes nombreuses de la fin des années 1990 et du début des années 2000. Elle est stable pour les collèges au niveau de l'académie mais pour la Corrèze la tendance s'est déjà retournée et la baisse s'est amorcée avec près de 90 élèves de moins. En revanche, le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré chute à nouveau fortement cette année, avec 472 élèves en moins au constat de rentrée 2016, largement au-dessus de la prévision qui était de -296 (soit - 768 en 2 ans, équivalent à 35 postes). La convention ruralité, signée en mars, doit nous aider à gérer cette situation. Elle a, jusqu'ici -je le rappelle car c'est un point important- permis de maintenir les effectifs enseignants. Pour autant, nous devons anticiper l'avenir en avançant avec détermination sur les projets de regroupements pédagogiques intercommunaux concentrés d'ici la prochaine rentrée. Il faut nous réorganiser maintenant, alors que nous avons les marges de manœuvre pour le faire. L'inspection académique - direction des services départementaux de l'éducation nationale est à votre écoute pour vos projets.

En matière d'accessibilité, les collectivités en Corrèze se sont fortement mobilisées, puisque 80 % des 1800 ERP du département ont un dossier déposé. Cela représente 34 M€ de travaux pour environ neuf années de réalisation. Là encore, la mobilisation en faveur d'une société plus équitable -plus accessible- est créateur de richesse économique.

**V / Enfin, il me semble important de rappeler que les collectivités ne sont pas les seules à vivre ces changements, l'État se modernise lui aussi**

Le Plan préfecture nouvelle génération, dit PPNG, doit construire les services de la préfecture de demain. Il est né d'un constat : celui de la nécessité de sécuriser nos titres. Les cartes d'identité ne sont pas biométriques, et donc pas aux normes d'europol et d'interpol. Or, pour élever le standard de sécurité des Cartes nationales d'identité (CNI), mais aussi des permis de conduire et des cartes grises, de nouveaux process, de nouveaux environnements de production - dans des plateformes interdépartementales elles-mêmes sécurisées - doivent être mis en place.

Les cartes d'identité biométriques utiliseront les mêmes dispositifs de recueil d'empreintes que pour les passeports. 15 dispositifs existent en Corrèze. Celles-ci auront donc des missions étendues au recueil des empreintes pour les CNI et seront indemnisées de cette charge à hauteur de 3 500 € par an. Du fait de leur très faible taux d'utilisation -entre 16 et 18 %-, il n'est pas prévu de nouveaux équipements fixes pour notre département. Il me semble toutefois important de pouvoir maintenir un service de proximité dans les zones rurales. Aussi, un pré-accueil pourra être organisé en mairie ou en MSAP, pour l'enregistrement des dossiers, qui seront entièrement dématérialisés. L'appui d'un service civique est tout à fait possible pour cette mission. Je sais l'état d'esprit de votre bureau par rapport à cette question, et son souhait de pouvoir disposer d'un dispositif de recueil mobile en Corrèze, notamment pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. Je suis intervenu auprès du ministère de l'intérieur sur ce point. Nous pouvons avoir bon espoir quant à l'atteinte de cet objectif partagé. Je rappelle enfin qu'en devenant plus sécurisées, les CNI verront

leur durée de validité étendue de dix à quinze ans.

Tout ceci nécessitera une réorganisation des services de la préfecture et permettra de libérer des effectifs qui seront positionnés sur les missions prioritaires, notamment dans le domaine de la sécurité / gestion de crise, du pilotage des politiques publiques et de la lutte contre la fraude notamment.

Parmi les actions de modernisation mises en œuvre par l'administration de l'État, je tenais à attirer votre attention sur l'intérêt pour vos communes de passer à la dématérialisation des actes. L'outil @CTES vous permet en effet de réduire les coûts d'impression et d'envoi mais aussi le temps de fonctionnaire lié aux tâches de reprographie ; d'accélérer le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire en rendant certains actes exécutoires immédiatement ; de sécuriser les échanges en assurant la fiabilité, la traçabilité et la confidentialité des transmissions d'actes. Je vous incite donc très ardemment à adopter ce mode de transmission.

Mesdames, messieurs,

L'engagement de l'État s'est diversifié mais ne s'est pas amoindri, bien au contraire. Auparavant centré sur des financements reconduits d'année en année, il encourage désormais mieux les projets porteurs de développement en fournissant des outils juridiques ou techniques à leur réalisation mais ne néglige pas pour autant une solidarité financière de proximité indispensable à la vie de nos concitoyens.

C'est la première fois que je m'exprime devant vous et j'ai tant à vous dire, tellement l'activité, les projets que vous menez et ceux pour lesquels nous vous soutenons sont nombreux. Il vous a été remis -ou, si ce n'est pas encore le cas, ce sera fait au cours de cette assemblée générale- la contribution des services de l'État à l'assemblée générale de l'association des maires de la Corrèze – année 2016. Je vous invite à la lire. Elle couvre, bien au-delà de mes propos, toutes les politiques publiques. Sur chacune d'entre elles, nous sommes et restons entièrement à votre service : les directeurs, les membres du corps préfectoral et bien sûr moi-même. L'État continuera de vous accompagner dans vos efforts et de soutenir vos projets de territoire, comme cofinanceur, facilitateur et médiateur. La Corrèze a, je le crois, toutes les cartes pour réussir.

Je vous remercie.